

Examen du certificat d'assistant-e en gestion du personnel

Association faîtière suisse pour les examens professionnels et supérieurs en ressources humaines
Rue de l'Hôpital 11, 2000 Neuchâtel, tél. 032 724 87 25, info@hrse.ch

Décision d'admission**Examen de certificat**

Nom, prénom

Date de naissance

Adresse

Adresse NPA, Lieu

Tel. (pendant les heures de bureau)

E-Mail

Preuves d'admission

Je remplis les conditions selon l'art. 3.3 du règlement des examens.

*Cochez ce qui convient**

Est admis-e à l'examen de certificat celui ou celle qui

* a) présente un certificat fédéral de capacité, un baccalauréat ou une maturité ainsi qu'une quelconque pratique professionnelle d'une durée de 24 mois après la fin de la formation (et ce jusqu'au jour de l'examen).

OU pour qui ne remplit pas les conditions sous a)

* b) au moins 48 mois d'expérience professionnelle (quel que soit le domaine).

Le/la candidat/e doit pouvoir justifier d'une pratique à temps complet dans le domaine professionnel,
par exemple : 24 mois à 100%
Respectivement de la même pratique à temps partiel prorata temporis,
par exemple : 48 mois à 50%

**Votre demande ne sera traitée que lorsque vous vous serez acquitté/e de la contribution de CHF 50.-. Veuillez, svp, joindre à votre dossier, la confirmation de paiement, BVR, ou justificatif de paiement online.
N° CCP 87-759862-8, IBAN: CH16 0900 0000 8775 9862 8 Association faîtière pour les examens supérieurs dans le domaine du personnel, Case postale, 8021 Zürich**

A envoyer avec ce formulaire

- Copie des CFC/maturité/Baccalauréat... selon art. 3.3 du règlement des examens
- Certificats de travail datés/ certificats de travail intermédiaires datés

Signature : _____ Date : _____

Les directives et le règlement des examens se trouvent sur notre site : www.hrse.ch